

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2025

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS
SECOURS TOUT AU LONG DE LA VIE - (N° 1229)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS58

présenté par
M. Castiglione, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Le dernier alinéa de l'article L. 912-1 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Elle comprend notamment une formation aux premiers secours dispensée à la journée ou une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer à la formation des personnels enseignants, une sensibilisation aux gestes qui sauvent et/ou une formation « Premiers secours citoyen » (PSC).